

L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU PLATEAU DE CENISE



FICHE D'IDENTITÉ



Localisation : communes de Mont-Saxonnex, de Brison et de Glières-Val-de-Borne.



Altitude moyenne : 1 700 mètres.



Espèces animales :

Amphibiens (triton alpestre)

Papillons (damier de la succise)

Libellules (aeschne des joncs, leucorrhine douteuse, cordulie alpestre)

Oiseaux (gypaète barbu, vautours fauve et moine, tétras-lyre, pie-grièche écorcheur, tarier des prés)...



Enjeux : préservation des habitats naturels et de la faune face aux nombreuses activités récréatives pratiquées sur le plateau et aux pratiques inadaptées.



LES CONSIGNES À RESPECTER



**NE PAS CUEILLIR
LES PLANTES**

Certaines sont protégées



**NE PAS LAISSER
DE DÉCHETS
SUR PLACE**



**TENIR SON CHIEN
EN LAISSE**

UN ESPACE NATUREL À PRÉSERVER

Le plateau de Cenise bénéficie de la **politique Espaces Naturels Sensibles** portée par le Conseil Départemental et déclinée localement par la Communauté de communes Cluses Arve & montagnes.

Cette politique vise à mettre en œuvre des actions pour **protéger et valoriser les sites naturels présentant une grande richesse écologique**.

Le plateau de Cenise fait également partie du **réseau européen de sites Natura 2000**, qui vise une meilleure prise en compte des enjeux naturels dans les activités humaines. Il s'inscrit dans le périmètre du **site Natura 2000 du massif du Bargy**.



QUELQUES ANIMAUX DU PLATEAU DE CENISE

LE DAMIER DE LA SUCCISE *ESPÈCE PROTÉGÉE*

Ce papillon doit son nom au quadrillage dessiné sur ses ailes. Il apprécie les prairies humides et les tourbières jusqu'à 2 500 mètres d'altitude. Il trouve donc un habitat très favorable à son cycle de vie sur le plateau de Cenise. Il possède une durée de vie d'environ 3 semaines et vole généralement de mi-mai à début juillet.

Il peut pondre une très grande quantité d'oeufs, qui ont une durée d'incubation de 3 à 4 semaines. Les chenilles passent ensuite l'hiver dans un nid de soie près du sol.



Espèce protégée, classée « Quasi menacée » sur la liste rouge régionale des papillons diurnes



Auteur : H. Bouyon©.
Source : inpn.mnhn.fr

LE TÉTRAS-LYRE *ESPÈCE PROTÉGÉE*

Cet oiseau, également appelé « petit coq de bruyère », est une espèce à forte valeur patrimoniale. Les Alpes du Nord abritent près des 2/3 des effectifs français. Le Tétrás-lyre fréquente les forêts de conifères avec clairières. Il se nourrit essentiellement de végétaux, notamment d'aiguilles et de bourgeons de conifères. En hiver, il s'enfonce dans la neige pour se protéger du froid. Il est alors très sensible au dérangement pendant cette période, vivant sur ses réserves d'énergie. Les pratiques sportives hivernales peuvent induire une perturbation de l'espèce lorsqu'elles ont lieu au sein de ses zones d'hivernage.



Espèce protégée, classée « Vulnérable » sur la liste rouge régionale des oiseaux



Auteur : JayneAS©.
Source : pixabay.com

LE GYPAÈTE BARBU *ESPÈCE PROTÉGÉE*

Ce grand vautour, d'une envergure de près de 3 mètres, est une espèce emblématique du territoire. Après avoir disparu des Alpes, pourchassé car victime de superstitions, il a été réintroduit avec succès en 1987 dans le massif du Bargy. Il fait l'objet d'un plan national d'actions qui vise notamment à pérenniser la population présente dans les Alpes. Il est particulièrement sensible à la perturbation de ses sites de reproduction du fait des activités humaines, essentiellement sportives. Il fait d'ailleurs l'objet d'une zone de protection au sommet du Grand Bargy, dans laquelle les activités sportives sont règlementées. Il est possible d'apercevoir le gypaète en vol au-dessus du plateau de Cenise.



Espèce protégée, classée « En danger » sur la liste rouge nationale des oiseaux



Auteur : Antoni Margalida©. Source : ecologique-solidaire.gouv.fr

COL DE CENISE

--- Variantes, liaisons — Accessibilité aux personnes ayant un handicap



Office de tourisme



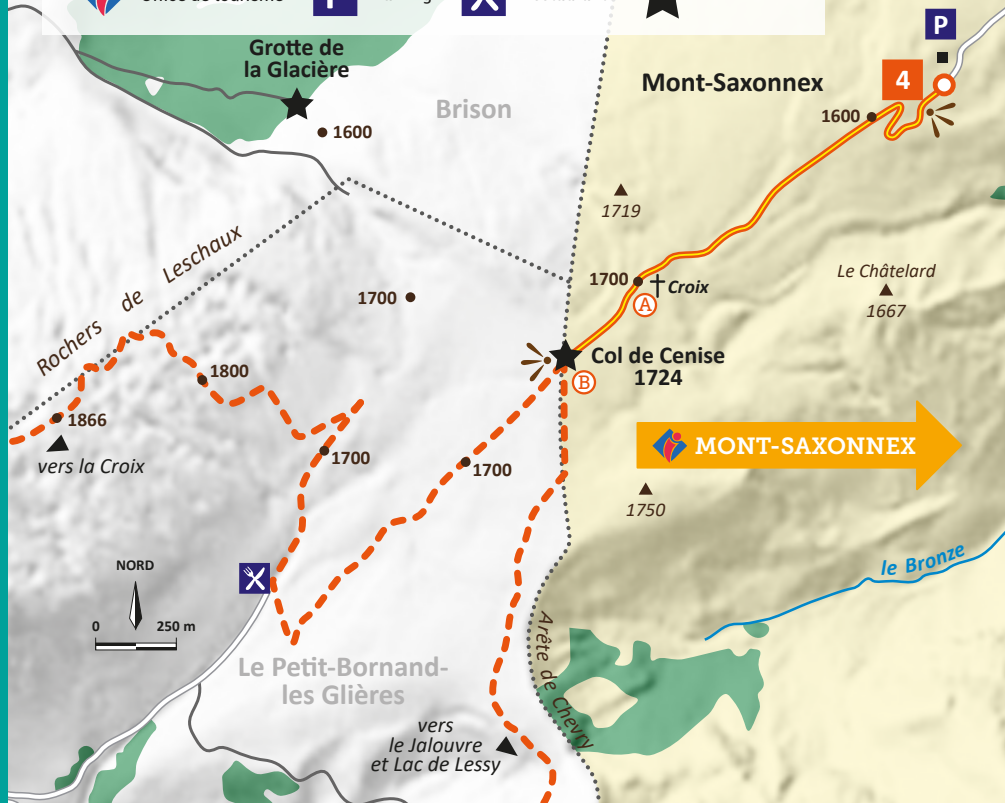
Parking



Restaurant



Patrimoine



LES ENJEUX DU PLATEAU DE CENISE

La surfréquentation représente une menace pour ce site, du fait de la pression exercée sur les habitats naturels par les diverses activités humaines et notamment les multiples activités récréatives. Les mesures à mettre en œuvre visent donc à sensibiliser les usagers du site à la fragilité de ce milieu et aux bonnes pratiques à adopter, mais aussi à canaliser la fréquentation et adapter les pratiques.



+ D'INFOS :

Service environnement: 04 57 54 22 00 - contact@2ccam.fr